

# LISTE DES ABRÉVIATIONS, SYMBOLES ET DÉSIGNATIONS DE DOSES QUI NE DOIVENT PAS ÊTRE UTILISÉS



## FICHE SYNTHÈSE POR

### Ce que la POR dit...

L'Institut pour l'utilisation sécuritaire des médicaments au Canada (ISMP Canada) a établi une liste d'abréviations, de symboles et d'inscriptions numériques à ne pas utiliser lors de communication d'informations liées aux médicaments, car ils peuvent être mal interprétés, et ont souvent été impliqués dans des accidents graves liés à la médication. Le CISSS des Laurentides a repris cette liste et l'a bonifiée avec quelques ajouts.

L'objectif est d'assurer la qualité des actes professionnels en respectant les normes de pratique reliées à l'utilisation sécuritaire des abréviations, symboles et inscriptions numériques lors de la communication d'informations liées à la médication. On vise également à soutenir les intervenants dans les processus cliniques et administratifs reliés à la médication afin de prévenir les incidents et accidents médicamenteux.

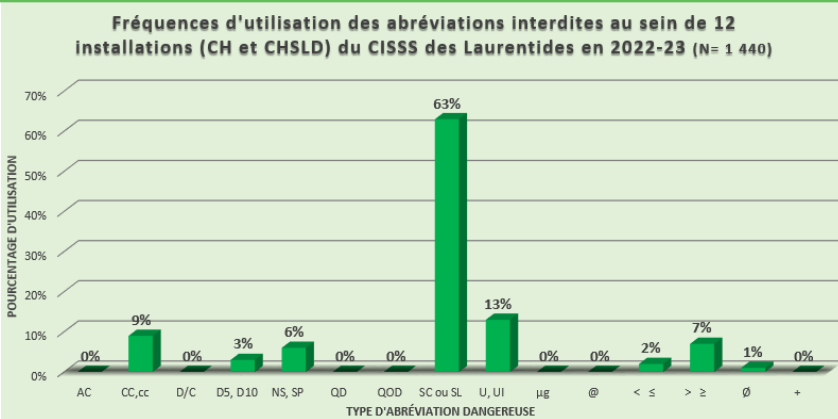
### Ce que la POR exige

#### Respect des 5 tests de conformité suivants :

1. Les gestionnaires de l'établissement fournissent aux équipes cliniques une liste à jour des abréviations, symboles et désignations de doses qui ne doivent pas être utilisés pour toutes les communications liées à la médication.
2. Les gestionnaires de l'établissement s'assurent que les équipes cliniques suivent la procédure de l'établissement pour adhérer à la liste des abréviations, symboles et désignations de doses qui ne doivent pas être utilisés dans toute communication liée à la médication.
3. Les gestionnaires de l'établissement fournissent aux équipes cliniques une formation continue sur la procédure de l'établissement concernant l'adhésion à la liste des abréviations, symboles et désignations de doses qui ne doivent pas être utilisés.
4. Les gestionnaires de l'établissement signalent l'utilisation des abréviations, symboles et désignations de doses mal interprétés comme des incidents liés à la sécurité mettant en cause des médicaments.
5. Les gestionnaires de l'établissement s'assurent que le plan d'amélioration de la qualité de la gestion du circuit du médicament de l'établissement comprend des activités visant à améliorer l'adhésion à la liste des abréviations, symboles et désignations de doses qui ne doivent pas être utilisés.

### Résultats d'audits 2022-2023

Selon l'analyse de 1 400 ordonnances prélevées dans le logiciel NumerX, nous constatons que l'abréviation dangereuse « **SC** » (sous-cutané) est l'abréviation interdite la plus souvent utilisée dans la plupart des sites avec un taux de 63 %, suivi de l'abréviation interdite « **U ou UI** » (unités) avec un pourcentage de 13 %, et en troisième place l'abréviation interdite « **CC** » (millilitres) se démarque avec 9 % d'utilisation.



### Personnel visé

- À tous les professionnels de la santé participant au circuit du médicament, particulièrement aux prescripteurs.

# LISTE DES ABRÉVIATIONS, SYMBOLES ET DÉSIGNATIONS DE DOSES QUI NE DOIVENT PAS ÊTRE UTILISÉS

## Outils

- Cartes aide-mémoire à porter
- Affiches plastifiées à installer où a lieu la majorité des prescriptions.

Abréviations, symboles et inscriptions dangereuses à NE PAS UTILISER	CORRECTIONS
Abréviations du nom des médicaments	Écrire au long les noms des médicaments et des vaccins
AC	« Avant repas » ou « Analyse et culture »
AD, AS, AU	« oreille droite, gauche et les deux oreilles »
OD	« Par jour » ou « DIE »
OD, OS, OU	Utiliser « œil droit », « œil gauche » et « les deux yeux »
CC, cc	Utiliser « millilitres » ou « avec repas »
D/C	Utiliser « Cesser » ou « Congé »
DS, D10	Écrire « Dextrose 5 % » ou « Dextrose 10 % »
Zéro à droite du point (1,0 mg)	Ne jamais inscrire un zéro à droite du point - 1 mg =
Par de zéro à gauche du point (1,5 mg)	Inscrire un zéro à gauche du point - 1,5 mg =
Pas d'espace après le nom, la dose (indéral40mg)	Un espace entre le nom et la dose d'un médicament - Indéral 40 mg
Pas d'espace entre les unités (Pénicilline 100000 unités)	Un espace des doses supérieures à 1000 (Pénicilline 100 000) ou utiliser le mot « million »

NE JAMAIS UTILISER	CORRECTIONS
Jours de la semaine (L,M,M,J,V,S,D)	Écrire au long
NS, SP	Utiliser NCI 0.9%
QD	Écrire « Par jour » ou « DIE »
QOD	Écrire « un jour sur deux »
SC ou SL	Écrire au long ou « S.cut. » et « S.Ling »
U, UI	Utiliser « Unités »
Hg	Utiliser « mcg »
@	Utiliser « à »
> ≥	« supérieur ou égal à »
< ≤	« inférieur ou égal à »
∅	Écrire « aucun »
+	Écrire « plus » ou « positif »



NE JAMAIS UTILISER	CORRECTIONS
Abréviations de noms des médicaments et des vaccins	Écrire au long tous les noms des médicaments et des vaccins
AC	Écrire « Avant repas » ou « Analyse et culture »
AD, AS, AU	Utiliser « oreille droite », « oreille gauche » et « les deux oreilles »
OD	Écrire « Par jour » ou « DIE »
OD, OS, OU	Utiliser « œil droit », « œil gauche » et « les deux yeux »
CC, cc	Utiliser « millilitres » ou « avec repas »
D/C	Utiliser « Cesser » ou « Congé »
DS, D10	Écrire « Dextrose 5 % » ou « Dextrose 10 % »
Jours de la semaine (L,M,M,J,V,S,D)	Écrire au long ou utiliser les trois premières lettres du jour
NS, SP	Utiliser NCI 0.9%
QD	Écrire « Par jour » ou « DIE »
QOD	Écrire « un jour sur deux »
SC ou SL	Écrire au long ou utiliser « S.cut. » ou « S.Ling »
U, UI	Utiliser « Unités »
Hg	Utiliser « mcg »
@	Utiliser « à »
> ≥	Écrire « plus grand que » ou « supérieur ou égal à »
< ≤	Écrire « plus petit que » ou « inférieur ou égal à »
∅	Écrire « ne pas » ou « aucun »
+	Écrire « plus » ou « positif »
Zéro à droite du point (1,0 mg)	Ne jamais inscrire un zéro à droite du point - 1 mg =
Manque un zéro à gauche du point (1,5 mg)	Toujours inscrire un zéro à gauche du point - 1,5 mg =
Pas d'espace après le nom, la dose (indéral40mg)	Utiliser un espace entre le nom et la dose d'un médicament - Indéral 40 mg
Pas d'espace entre les unités (Pénicilline 100000 unités)	Utiliser un espace pour les doses supérieures à 1000 (Pénicilline 100 000) ou utiliser le mot « million »

## POUR COMMANDER LES CARTES AIDE-MÉMOIRE

Communiquez au courriel suivant [magasin80.cisslau@ssss.gouv.qc.ca](mailto:magasin80.cisslau@ssss.gouv.qc.ca) pour commander les cartes avec le code **GRM 4401185** en spécifiant que celles-ci se trouvent au magasin 40.

## Page intranet

En deux clics sur l'Intranet !

### Incontournables

- Agrement
- Bilan des éclosions
- Concert clinique
- COVID-19
- Démarche Branchés santé
- ENA - Formation
- Intranets locaux
- Médicaments
- Partenariat de soins et de services
- Plan des mesures d'urgence



## Document de référence

Documentation disponible sur la page [Intranet](#) du département de pharmacie.

Département clinique de pharmacie

! Médicaments de niveau d'alerte élevé Double vérification obligatoire

📖 Guides d'administration des médicaments IV
 

- Néonatalogie et pédiatrie
- Adulte

🔍 Information pharmacologique des médicaments Rx-Vigilance

📷 Identification visuelle des médicaments Rx-Photo

🚫 Abréviations interdites Évite des accidents graves liés à la médication

## Formation

- Une formation de 15 minutes sur l'utilisation des médicaments de haut niveau d'alerte est disponible sur la plateforme d'environnement numérique d'apprentissage (ENA 15256).

## En résumé pour être conforme

- En utilisant la liste du CISSS des Laurentides qui inclut tous les éléments décrits par l'Institut pour la sécurité des médicaments aux patients du Canada ;
- En appliquant la liste d'éléments à proscrire à tous les documents portant sur les médicaments qu'ils soient écrits à la main ou saisis à l'ordinateur ;
- En s'assurant que tous les documents en lien avec la prescription de médicaments (ex. formulaires, requêtes, ordonnances préimprimées) ne contiennent pas d'abréviations dangereuses ;
- En informant les membres de l'équipe de l'existence de la liste d'éléments à proscrire, à l'orientation et lorsque des changements y sont apportés ;
- En utilisant des formulaires préimprimés, étiquettes, etc. relatifs à l'utilisation des médicaments, qui ne comprennent pas d'abréviations, de symboles ou de désignations de dose qui figurent sur la liste d'éléments à proscrire ;
- En prenant connaissance de la liste des abréviations interdites disponible sur Internet ;
- En validant auprès du prescripteur toutes informations qui ne sont pas claires ou qui portent à confusion ;
- Vérifier le respect de la liste d'éléments à proscrire et apporter les changements nécessaires aux processus en fonction des problématiques cernées.

